



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **07 AVRIL 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0107**

Election des Vice-Présidents

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 71
Pouvoirs : 3
Absents : 0
Excusés : 3
Pour : 74
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08 AVR. 2026

et publié le

08 AVR. 2026

Secrétaire de séance :
Arthur CULLATI

Le mardi 7 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 01 avril 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Jean-Claude BOREL-GARIN, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Marc CECON, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Jean-Yves GAYET, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Annick GUICHARD, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Stéphane MALARD, Céline MEKHMOUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Thierry PERNET, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Eric ROETS, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER, Martine VENTURINI

Pouvoirs : Jean-Marie CABRIERES à Agnès TIMONER, Adelin JAVET à Martin GERBAUX, Séverine LE BIHAN à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération communautaire n°DEL-2026-0106 du 7 avril 2026 relative à la composition du Bureau communautaire,
Vu les articles L.5211-10, L.5211-1, L.5211-2 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Il est procédé, conformément à la délibération précédente, à l'organisation du scrutin en vue de l'élection des Vice-Présidents sur la base du nombre de postes décidé par le Conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire a fixé le nombre de Vice-Présidents à 15.

Les délégations des Vice-Présidents seront fixées par arrêté du Président.

Les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ce scrutin est uninominal et exclut toute exigence de parité.
Le scrutin se déroule en trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les modalités suivantes sont rappelées :

- Si un conseiller communautaire souhaite faire acte de candidature, aucun dépôt de candidature écrit et préalable n'est exigé de sorte qu'il peut le faire en séance,
- Il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature pour être élu,
- En outre, un conseiller communautaire peut se porter candidat à un tour de scrutin alors qu'il ne l'était pas aux tours précédents.

Après appel à candidatures, il est procédé à des votes électroniques secrets, dont les résultats sont les suivants :

1. Election du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 64

Majorité absolue 33

Abstentions 3

Votes blancs 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Jean-François CLAPPAZ	64	Soixante-quatre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Jean-François CLAPPAZ, 1^{er} Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

2. Election du deuxième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 66

Majorité absolue 34

Abstentions 2

Votes blancs 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Coralie BOURDELAIN	66	Soixante-six

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Coralie BOURDELAIN, 2^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

3. Election du troisième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 62

Majorité absolue 32

Abstentions 4

Votes blancs 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Philippe LORIMIER	60	Soixante
M. Christophe DURET	2	Deux

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Philippe LORIMIER, troisième Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

4. Election du quatrième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 67

Majorité absolue 34

Abstentions 2

Votes blancs 5

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Delphine PERREAU	67	Soixante-sept

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Delphine PERREAU, quatrième Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

5. Election du cinquième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 67

Majorité absolue 34

Abstentions 2

Votes blancs 5

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Clément BONNET	64	Soixante-quatre
M. Yannick BOUCHET-BERT- PEILLARD	1	Un
Mme Martine KOHLY	1	Un
M. Jérôme LARDIERE	1	Un

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Clément BONNET, cinquième Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

6. Election du sixième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 64

Majorité absolue 33

Abstentions 4

Votes blancs 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Anne-Françoise BESSON	64	Soixante-quatre

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Anne-Françoise BESSON, sixième Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

7. Election du septième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 70

Majorité absolue 36

Abstentions 2

Votes blancs 2

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Olivier SALVETTI	68	Soixante-huit
M. Jérôme LARDIERE	1	Un
Mme Martine VENTURINI	1	Un

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Olivier SALVETTI, septième Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

8. Election du huitième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 63

Majorité absolue 32

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Abstentions 3
Votes blancs 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Martine KOHLY	63	Soixante-trois

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Martin KOHLY, huitième Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

9. Election du neuvième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin
Votants 74
Voix exprimées 66
Majorité absolue 34
Abstentions 3
Votes blancs 5

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Patrick BEAU	65	Soixante-cinq
M. Jean-Luc ROUX	1	Un

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Patrick BEAU, 9^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

10. Election du dixième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin
Votants 74
Voix exprimées 67
Majorité absolue 34
Abstentions 2
Votes blancs 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Annick GUICHARD	67	Soixante-sept

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Annick GUICHARD, 10^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

11. Election du onzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 58

Majorité absolue 30

Abstentions 4

Votes blancs 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Christophe SUSZYLO	56	Cinquante-six
M. Franck BOUCHET-BERT-PEILLARD	1	Un
M. LARDIERE Jérôme	1	Un

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Christophe SUSZYLO, 11^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

12. Election du douzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 63

Majorité absolue 32

Abstentions 4

Votes blancs 7

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme BELLINI Patricia	63	Soixante-trois

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Madame Patricia BELLINI, 12^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

13. Election du treizième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 64

Majorité absolue 33

Abstentions 3

Votes blancs 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. François OLLEON	63	Soixante-trois
M. Jean-Luc ROUX	1	Un

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur François OLLEON 13^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

14. Election du quatorzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 64

Majorité absolue 33

Abstentions 3

Votes blancs 7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Cécile ROBIN	64	Soixante-quatre

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin Madame Cécile ROBIN, 14^{ème} Vice-Présidente de la communauté de communes Le Grésivaudan, et la déclare immédiatement installée.

15. Election du quinzième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

Votants 74

Voix exprimées 70

Majorité absolue 36

Abstentions 2

Votes blancs 2

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Karim CHAMON	70	Soixante-dix

Ainsi, le Conseil communautaire, après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur Karim CHAMON, 15^{ème} Vice-Président de la communauté de communes Le Grésivaudan, et le déclare immédiatement installé.

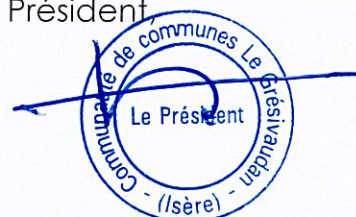
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **07 AVR. 2026**

Le Président,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

